



# CAP des Secrétaires Administratifs

## Déclaration Liminaire

### Les 03 et 04 octobre 2018

Monsieur le Président,

Avec l'UNSa justice vous voilà ouvrant la dernière CAP de cette mandature pour les Secrétaires Administratifs avec un ordre du jour qui concentre les principaux thèmes abordés au cours d'une année : Mobilité, Avancement, Titularisation, Accueil des fonctionnaires, recours en évaluations, formation etc...

L'UNSa Justice va une fois de plus pointer les situations professionnelles inconfortables dans lesquelles se retrouvent nombre de nos collègues. A l'heure des recrutements annoncés, les manques de SA restent flagrants et les DRH de proximité ou responsables de structures ne manquent pas d'idées ou de solutions dites « innovantes »

Ainsi, le secrétaire administratif est amené à faire fonction de catégorie « A » là où il manque des Attachés, il fait également fonction de catégorie « C » lorsqu'il manque des Adjointes Administratifs.

L'UNSa Justice dénonce encore une fois le scandale de l'écrtage des heures qui sont pourtant réalisées au bénéfice du service public. En même temps, Monsieur le Président, pourquoi l'administration se saisirait-elle de cette question...des fonctionnaires qui travaillent gratuitement, pourquoi se gêner ?

Pour preuve également du peu d'intérêt envers les administratifs, certains supérieurs ne réalisent les évaluations des SA uniquement lorsque que celui-ci est présenté au tableau d'avancement...Finalement, avec de telles pratiques, on gagne du temps ! L'évaluation n'est plus alors un moment privilégié d'échange professionnel mais un temps qui ne sert qu'à l'employabilité à court terme des fonctionnaires !

Et lorsque les agents sont évalués, ils ne le sont pas à leur juste valeur ; souvent peu élaborés par manque de connaissance par le supérieur direct du travail effectué par l'agent, ce qui remet également en cause les propositions de mémoire lors des tableaux d'avancement.

L'accueil des SA n'est pas exclu des critiques :

- Que penser de notre collègue du Centre Pénitentiaire de Beauvais en poste depuis le printemps et qui ne touche pas, à la date de l'ouverture de notre CAP, l'indemnité de régisseur alors qu'elle occupe le poste ? Ce sont ainsi plusieurs centaines d'euros manquant au budget familial. Ce genre de situation va certainement concourir à la bonne image de l'établissement. Pour la première organisation syndicale du ministère, c'est simplement scandaleux !
- Que dire à nos collègues d'autres ministères découvrant le faible indemnitaire au ministère de la justice préférant ainsi renoncer au bénéfice d'un concours interne ou partir très rapidement en détachement !

L'UNSa justice qui a siégé durant ces 4 années continuera à s'investir au travers des élus de CAP sur toutes ces thématiques et restera attentive à la défense de la qualité de vie au travail, à la lutte contre toutes les discriminations, à la valorisation des carrières des fonctionnaires.

Le 03 octobre 2018  
Les élus UNSa Justice